

N° 12

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mercredi 13 Octobre 1915

	Pages
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Réquisitions. — Travaux et Services divers. — Règlement . . . . .	156
— Dépenses. — Emission de bons communaux . . . . .	157
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Bourses et Subsidés. — Année scolaire 1915-1916 . . . . .	153
<b>Œuvres diverses :</b>	
Œuvres de la Goutte de lait. — Répartition de crédit . . . . .	156
<b>Dépenses :</b>	
Réquisitions. — Travaux et Services divers. — Règlement . . . . .	156
<b>Emprunts :</b>	
Emission de bons communaux . . . . .	157
<b>Hygiène :</b>	
Inondation des caves. — Mesures de garantie . . . . .	130



L'an mil neuf cent quinze, le Mercredi treize Octobre, à quatre heures de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

*Présents :*

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, DUBURCQ, BRACKERS-D'HUGO, BAUDON, LIÉGEAIS-SIX, DRUEZ, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

*Excusés :*

MM. DAMBRINE, DELOS, DANÉL Léonard, BARROIS et GOBERT.

*Sous les drapeaux :*

MM. LAURENGE, GOSSART, DANÉL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER, GRONIER et BINAULD.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

---

COMMISSION DES TRAVAUX

---

1441

*Inondation  
des caves.*

*Mesures de garantie*

**RAPPORT**

MESSIEURS,

La Commission des Travaux a eu à examiner un rapport de MM. Henneton et Ducastel, au nom de la Commission spéciale chargée de rechercher les moyens d'abaisser la nappe d'eau superficielle.

Nous avons l'honneur de le soumettre au Conseil municipal en le priant d'en accepter les conclusions.

A la fin de l'année 1914, Monsieur le Préfet du Nord, informé des envahissements d'eau qui se manifestaient dans les caves de nombreuses



maisons situées dans différents quartiers de la Ville, caves qui jusqu'alors n'avaient jamais été inondées, réunit le Conseil départemental d'hygiène.

Cette Assemblée, dans sa séance du 22 Décembre 1914, adopta les conclusions du rapport présenté par M. Gosselet, lequel, après avoir exposé les causes présumées des inondations signalées, considérait que les propriétaires n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes, qu'avant de bâtir ils eussent dû s'enquérir du niveau de la nappe souterraine en hiver et mettre le fond de leurs caves au-dessus de ce niveau.

Cette conclusion faisant escompter une baisse des eaux sitôt l'hiver passé, les intéressés propriétaires et locataires et aussi les Administrations publiques, s'inclinèrent devant l'autorité de l'auteur et prirent les dispositions pour parer tant bien que mal à une situation qu'ils croyaient temporaire.

C'est ainsi que de nombreux propriétaires ou locataires, dont la Ville pour le Palais des Beaux-Arts et le Théâtre, et l'Administration préfectorale pour la Préfecture, établirent des moyens d'épuisement des sous-sols envahis, tant pour limiter les dégradations des immeubles que pour continuer l'utilisation des services établis aux étages inférieurs.

Mais contrairement aux prévisions faites au mois de Décembre 1914, l'envahissement des eaux a persisté pendant l'hiver. La nappe souterraine qui, pendant cette période, s'est élevée bien au-delà des niveaux les plus hauts constatés dans les hivers antérieurs, était encore au milieu d'Août, après deux mois de sécheresse complète, à une altitude supérieure à celle de fin Décembre 1914, lorsque le Conseil départemental d'hygiène a statué.

Actuellement, au moment où son niveau devrait correspondre à celui habituel des basses eaux, il est encore plus élevé que celui des hautes eaux constaté au cours des hivers d'inondation, antérieurs à 1914.

On ne peut donc douter que si une intervention immédiate ne se produit pas, la prochaine période des pluies va exhausser encore le niveau de la nappe aquifère et étendre les inondations actuelles.

D'autre part, il a été constaté, dans les différents épuisements de caves, effectués par les services municipaux, à la demande des particuliers, que les eaux évacuées étaient généralement chargées de matières



organiques en putréfaction, et fréquemment polluées par la communication de fosses d'aisances avec la nappe souterraine.

Monsieur le Docteur-Directeur du Service d'Hygiène a avisé l'Administration municipale de ces faits et insiste sur la nécessité de prendre les dispositions utiles pour remédier à cet état de choses qui peut avoir de graves conséquences pour la santé publique.

Aussitôt informée de ces différentes observations, l'Administration municipale, soucieuse de solutionner cette question, a formé une Commission extra-municipale avec mission de rechercher les moyens d'abaisser la nappe superficielle.

Ce rapport expose ces travaux et met en relief les causes actuelles des inondations et les moyens qu'elle propose pour les réduire.

Le premier soin de la Commission a été de connaître l'état réel de la nappe aquifère. Elle a donc fait faire un relevé général de son niveau par des sondages dans les puits et forages existants dans la Ville.

Elle a également fait relever le niveau des différents canaux apparents ou cachés qui la sillonnent, ainsi que la cunette des fossés des fortifications, lesquels contribuent au drainage naturel des eaux à la Basse-Deûle.

Ce premier travail a permis de :

1<sup>o</sup> Tracer exactement l'altitude de la nappe aquifère dans les différents quartiers de la Ville entre le 25 Juillet et le 15 Août, et de côté à la même époque les éléments de drainage ;

2<sup>o</sup> Déterminer la direction d'écoulement de cette nappe, dont l'altitude est de 19 mètres près de la porte de Douai, et de 16 mètres près de la Basse-Deûle, est à la cote normale 15 mètres, et par suite son origine et son aboutissement.

Il a fait ressortir également que certains canaux, bien qu'à leur niveau habituel, se trouvaient à une altitude supérieure à celle de la nappe aquifère.

Eclairée sur ce premier point, la Commission a aussitôt fait assurer un écoulement plus rapide des canaux intérieurs, en ouvrant les vannes d'aval et en fermant celles d'amont (en particulier pour l'Arbonnoise momentanément inutilisée pour les besoins industriels), abaissant ainsi leur niveau d'une façon générale.



Par contre, il n'a pas été possible d'agir de même pour la cunette des fossés des fortifications, dont le personnel de la Ville n'a pas le libre accès. Son drainage eût cependant pu être appréciable, étant donné son altitude relativement basse, si son entretien normal était assuré et si les barrages qui existent avaient été supprimés.

Le plan annexé indique les altitudes des différents éléments en jeu.

L'effet du drainage naturel, intensifié comme il vient d'être dit, n'a pas été probant. Même maintenant après un mois, il est bien difficile de dire si les quelques centimètres de baisse constatés, dans l'altitude de la nappe aquifère, résultent de ce drainage, ou si au contraire ils sont la conséquence de l'abaissement général de la nappe d'eau qu'on constate chaque année à la fin de l'été.

De toutes façons, qu'elle qu'en soit la cause, le résultat est absolument insuffisant pour qu'on puisse le tenir en compte dans les moyens d'abaissement.

Après ce premier essai, la question restait donc entière.

La Commission n'était pas restée inactive. Avant de pouvoir rechercher le moyen de suppléer à l'évacuation naturelle, il fallait au préalable connaître la cause actuelle des envahissements à combattre et l'importance du surplus de l'afflux sur l'évacuation naturelle, c'est-à-dire la quantité d'eau à extraire artificiellement de la nappe.

Ainsi que l'avait dit M. Gosselet, les causes d'inondations sont d'ordres divers et relatives soit à l'afflux, soit à l'évacuation des eaux.

Toutefois, comme les moyens d'évacuation avaient été accentués comparativement aux années antérieures, ils pouvaient être écartés des causes probables.

Restaient les causes d'afflux qui sont : les infiltrations possibles de la Haute-Deule, les pluies et le débordement de la nappe aquifère inférieure, dans le sous-sol supérieur.

En ce qui concerne les pluies, la quantité d'eau tombée en 1914 n'a pas été supérieure à celle des années antérieures.



**Observations pluviométriques :**

1905. . . . .	676 m/m	—	1910. . . . .	842 m/m
1906 . . . . .	666 »	—	1911. . . . .	552 »
1907. . . . .	567 »	—	1912. . . . .	689 »
1908. . . . .	608 »	—	1913. . . . .	574 »
1909. . . . .	656 »	—	1914. . . . .	610 »

L'hiver 1914-1915 lui-même n'a pas été plus pluvieux que les précédents :

1909-1910 . . . .	286 m/m	—	1912-1913 . . . .	288 m/m
1910-1911 . . . .	295 »	—	1913-1914 . . . .	231 »
1911-1912 . . . .	283 »	—	1914-1915 . . . .	281 »

Il est clair, ainsi que l'expose Monsieur l'Ingénieur provisoire du Service des Eaux, que l'eau pluviale qui tombe sur les côteaux crayeux qui bordent la rive droite de la vallée de la Deûle, entre Houplin et Hellemmes, pénètre en partie dans les fissures de la craie, puis vient se répandre ou s'étaler dans les alluvions tourbeuses ou sablo-argileuses qui sont déposées dans la thalweg et sur lesquelles la Ville de Lille est construite en partie.

Il est clair que le niveau de la nappe s'élève lorsque la quantité d'eau tombée augmente. Il est de même évident et cela a toujours été constaté à Lille, que lorsque les usines ne pompent pas, le niveau de la nappe s'élève également.

On pouvait toutefois compter qu'après une longue période de sécheresse, ce plus ou moins de pompage aurait été sans influence.

Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Et ceci tendrait à prouver que la nappe inférieure est formée, non seulement par les eaux pluviales qui tombent sur les côteaux crayeux bordant la rive droite de la Deûle, mais encore par un adjuvant d'eaux indépendantes des pluies régionales, représentant la plus grosse partie de l'alimentation de la nappe.

On peut dès lors penser qu'en temps normal les pompages industriels absorbent cet adjuvant et une partie des eaux pluviales régionales, puisque le niveau de la nappe se modifie périodiquement dans les mêmes conditions, s'abaissant après l'été, pour se relever ensuite des pluies d'hiver.



Et seulement après des hivers au cours desquels les pluies ont été particulièrement abondantes, constate-t-on une élévation susceptible d'occasionner quelques inondations dans les parties les plus basses de la Ville.

Cette année, il en est tout différemment.

Non seulement le niveau cet hiver a été plus élevé qu'on ne l'a jamais constaté précédemment, mais encore au mois d'Août et même actuellement, le niveau est plus haut que ceux constatés au moment des plus hautes inondations antérieures.

C'est ainsi qu'en un point déterminé, le sous-sol de l'Hôtel des Postes, l'altitude de la nappe était au moment des inondations :

1904.	. . . . .	31 Mai . . . . .	17 m. 30
1906.	. . . . .	6 Avril . . . . .	17 m. 35
1915.	. . . . .	Août . . . . .	17 m. 80

Les deux premières côtes correspondent donc au niveau le plus élevé, 17 m. 40, qu'indique M. Gosselet, quand au contraire celui actuel, encore qu'il ait baissé de 0 m. 20 depuis Avril, le dépasse de 0 m. 40.

Ni la Haute-Deûle, ni les pluies ne pouvant être incriminées, l'arrêt général de l'industrie depuis l'occupation allemande, n'est-il pas la cause principale de cette situation exceptionnelle ?

Au sud de Lille, intra et extra-muros, se trouvent d'importantes industries, dont celles du territoire de Lille, à elles seules, puisaient chaque jour, dans le banc de craie, de 22 à 25.000 mètres cubes d'eau.

C'est donc, depuis un an que le chômage est général, et sans tenir compte des centres d'Hellemmes, Loos, Haubourdin, etc., qui entourent Lille, 6 à 7.500.000 mètres cubes qui n'ont pas été extraits de la nappe et qui ont causé le relèvement exagéré de son niveau et les inondations consécutives que Lille subit.

On peut donc admettre que la nappe inférieure, gonflée des millions de mètres cubes que les industriels n'ont pas extraits, déborde à son affleurement au sol perméable de la zone élevée au sud-est de Lille, et s'écoule dans le chemin de la vallée de la Deûle, formé de terrains perméables sur lesquels repose Lille.

L'examen du plan annexé confirme cette hypothèse, les altitudes



déterminées par les soins des Services municipaux y sont cotées ; celles de la nappe aquifère sont indiquées par des courbes passant par les points où sont situés les puits et les forages dont le plan d'eau est à la cote correspondante.

Ces courbes font ressortir nettement, par la différence d'altitude de 3 mètres qui existe entre la porte de Douai et la Basse-Deûle, la provenance des eaux de la direction Lesquin-Thumesnil et leur aboutissement à la Basse-Deûle.

Les courbes d'altitude du sol, comparées avec celles de la nappe aquifère, montrent pourquoi certains quartiers sont inondés et ceux qui le seront, si le niveau s'élève.

Elles permettent également de constater qu'il suffirait de ramener la nappe à la cote maximum des hivers antérieurs à 1914-1915, pour que les inondations cessent pour la plupart et avec elles leurs conséquences dangereuses.

Mais pour arriver à ce résultat, il faut parfaire le drainage naturel insuffisant, par un pompage qui fasse correspondre l'évacuation totale à l'afflux.

On ne peut toutefois songer à le rechercher en développant les essais faits chez quelques industriels et qui consistent à mettre en service des machines à vapeur de 500 à 1.000 chevaux pour actionner une pompe absorbant une dizaine de chevaux.

La situation n'est pratique qu'en recourant à la commande électrique. Elle s'adapte parfaitement aux pompes et permet de réaliser l'abaissement de la nappe proportionnellement aux besoins et avec la moindre dépense d'installation et d'exploitation.

Ces points établis, il restait à déterminer la quantité d'eau à extraire et la disposition des moyens à employer.

L'évaluation de la quantité d'eau à pomper était assez aléatoire.

Pour le faire exactement, il faudrait connaître l'importance des puisements des industriels de la banlieue Est et Sud qui concourent ordinairement avec ceux de Lille à l'abaissement de la nappe de la craie.

Les moyens de communication actuels ne permettant pas d'effectuer



cette détermination rapidement, la Commission a jugé préférable de s'en rapporter à l'estimation de M. l'Ingénieur.

Il compte qu'en extrayant journallement 22 à 25.000 m<sup>3</sup> d'eau, on pourra abaisser le niveau de la nappe aquifère à celui des hivers antérieurs.

Et au pis aller, si au moment des plus hautes eaux d'hiver cette quantité n'était pas suffisante, il serait possible de l'augmenter rapidement.

Il aurait été rationnel d'élargir un barrage d'eau dans la partie haute de la nappe, par exemple en amont du boulevard Victor Hugo et de la rue de Cambrai. En arrêtant ainsi les eaux à leur point de pénétration dans Lille, le problème pouvait se résoudre simplement et économiquement, l'étendue d'action étant réduite et ne nécessitant que quelques unités assez fortes pour avoir un bon rendement et ne réclamant que peu de surveillance.

Malheureusement l'insuffisance des forages dans cette région ne permet pas de suivre ce projet.

La nécessité d'agir vite a amené la Commission à s'arrêter au seul dispositif d'exécution immédiate par la Ville qui, pour l'instant, paraît être seule à même d'intervenir utilement.

Ce dispositif consiste à utiliser les forages disponibles, de préférence ceux où il existe déjà des installations électriques et ceux où il serait possible d'en établir.

Dans ce but, M. le Directeur du Service des Eaux s'est mis en rapport avec un certain nombre d'industriels possédant un forage, et il a obtenu d'eux l'autorisation, pour la Ville, de les utiliser gratuitement et, soit de se servir des installations électriques qui existent, soit de rectifier ou d'effectuer celles utiles.

Ces autorisations permettent d'établir 16 à 20 points de puisement répartis dans le chemin de la Vallée entre le boulevard de la Moselle, les rues Auber, Nationale, Hôpital-Militaire et du Sec-Arembault.

Ce projet sera peut-être moins économique que celui envisagé de prime-abord parce qu'il comporte plus d'unités, de moins bon rendement, mais il y a à considérer qu'il est le seul exécutable et qu'en somme cette entreprise est temporaire.



Dès l'obtention des autorisations des industriels, le matériel nécessaire à la réalisation du projet a été recherché et trouvé.

Il a été établi, évaluation des dépenses de premier établissement et d'exploitation, dont devis annexé.

Ce devis s'élève :

1<sup>o</sup> Pour le matériel de 16 stations de puisement et les branchements à effectuer à Fr. 36.883 », mais étant donné les imprévus possibles et la nécessité de réserver une somme provisionnelle pour l'édification des postes complémentaires, la Commission est d'avis de prévoir pour ce chapitre une dépense de Fr. . . . . . 50.000 »

Toutefois il y a lieu de noter que lors de la reprise des usines, le matériel démonté pourra permettre de récupérer une somme importante.

2<sup>o</sup> Pour les frais d'exploitation, comprenant : courant électrique, graissage, entretien et main-d'œuvre, le devis compte par mois Fr. 11.000. Mais dans cette somme, il est prévu une valeur d'environ 3.000 fr. par mois pour main-d'œuvre appartenant aux industriels auxquels on va recourir.

La Commission espère qu'ils consentiront à abandonner cette demande et que le coût d'exploitation ressortira à une moyenne mensuelle inférieure à 10.000 fr.

Avant de clôturer son rapport, la Commission croit devoir attirer particulièrement l'attention de l'Administration municipale sur la conclusion qui découle de l'étude à laquelle elle s'est livrée :

« Les inondations, qu'il s'agit de réduire, sont incontestablement la » conséquence d'une situation exceptionnelle, résultant du chômage de » l'industrie de la région, causé exclusivement par l'occupation » allemande.

» Si Lille était de l'autre côté du front, il est probable que la question » des eaux ne se poserait pas.

» Il semble donc à la Commission que si les considérations d'intérêt » général qu'elle a exposées, créent pour la Ville de Lille l'obligation » morale d'intervenir, elles n'impliquent pas que la charge des dépenses » à effectuer lui incombe. »



En conséquence, la Commission demande à l'Administration municipale de vouloir bien donner avis favorable au projet qu'elle lui soumet et de :

1<sup>o</sup> Décider que, dans l'intérêt général de la santé publique et de la conservation des propriétés privées aussi bien que communales, départementales et de l'Etat, il y a lieu de procéder par pompage à l'abaissement de la nappe aquifère, en exécutant le projet soumis.

2<sup>o</sup> Décider que toutes les dépenses en résultant seront imputées sur l'art. 22 du Budget extraordinaire « **Dépenses occasionnées par la guerre** ».

3<sup>o</sup> Décider de traiter avec la Maison Wauquier pour la fourniture des pompes et de leurs accessoires, et au mieux des intérêts de la Ville pour le matériel électrique et les installations à effectuer.

4<sup>o</sup> De traiter avec la Société lilloise d'Eclairage électrique, la Société Electricité et Gaz du Nord et la Compagnie des Tramways de Lille, pour l'exécution des branchements et les fournitures de courant sur leurs réseaux respectifs.

5<sup>o</sup> Solliciter la prise en charge par l'Etat des dépenses totales d'installation et d'exploitation qui constituent des dépenses d'intérêt général, provoquées ou aggravées par le chômage résultant uniquement de l'état de guerre et de l'occupation allemande, et prier l'Administration préfectorale d'appuyer favorablement la demande de remboursement ultérieur des dépenses engagées.

*Les Rapporteurs,*

DUCASTEL et HENNETON.

**M. Legrand-Herman.** — La Commission des Travaux a été saisie d'une communication faite par M. Bregi au sujet des pompages, à l'aide de Giffards, pour l'épuisement des eaux de caves. Après un sérieux examen de ce projet, elle a porté son attention sur un autre qui comporte l'installation de pompes, conformément aux indications portées dans le rapport, et vous demande de vouloir bien adopter ce dernier projet. La



Commission est persuadée que l'Etat interviendra dans le paiement des frais qui en résulteront.

L'emploi des Giffards est plus économique, mais beaucoup moins actif que le système préconisé par nos Collègues, et comme il est à supposer que cette première opération sera satisfaisante, ces appareils ne seraient employés que dans les quartiers où l'effet de nos postes électriques se ferait le moins sentir.

**M. le Maire.** — La Commission pense donc que les postes électriques de pompage n'auront pas la même influence sur tous les quartiers de la Ville ?

**M. Legrand-Herman.** — Nous le pensons, Monsieur le Maire, mais nous remédierons à cet état de choses grâce aux Giffards. Le Service des Travaux a indiqué, d'une façon précise, les points où l'eau arrive à fleur du sol. Dans certaines parties de la Ville, le terrain est plus élevé que dans les autres et on n'y trouve pas, en général, d'inondations ; mais si, par hasard, l'eau envahissait quelques caves dans ces quartiers-là, nous l'épuiserions à l'aide de Giffards. Ainsi, dans le quartier de la Gare, il existe un forage d'épuisement qui nous a été indiqué par M. Lessenne et il est à prévoir que des parties de la rue de Tournai ne seront pas touchées par les effets de ce poste ; nous ferons alors entrer les Giffards en action. J'estime cependant que, sauf pour quelques rares cas particuliers, nos installations électriques suffiront amplement à nos besoins.

**M. le Maire.** — Si la Commission a adopté le projet le plus coûteux, c'est certainement parce qu'elle en attend les meilleurs effets.

**M. Legrand-Herman.** — Elle espère que l'Etat remboursera cette dépense.

**M. Ducastel.** — M. Henneton nous a informé que M. le Préfet avait promis d'examiner attentivement le projet et qu'il réunirait, à cet égard, la Commission départementale d'hygiène.

Avec le système des postes électriques, nous agissons sur la nappe superficielle, dans l'intérêt des habitants de notre Ville. Les Giffards seront employés pour les caves, peu nombreuses à mon avis, qui ne subiraient pas l'influence de nos installations. Les propriétaires qui ne seraient pas



victimes d'inondations causées par l'élévation du niveau de la nappe superficielle devraient participer, je pense, dans les frais d'épuisement faits pour leur compte. On pourrait leur faire payer l'eau d'Emmerin nécessaire à la marche des Giffards le meilleur marché possible, pour ceux qui se serviraient de ces appareils.

**M. Remy.** — Un Giffard coûte 25 fr.; il n'est pas un propriétaire qui puisse hésiter devant une dépense aussi minime.

**M. Legrand-Herman.** — Cet appareil présente certains inconvénients : placé après compteur, sa pression diminue et son débit augmente ; avant compteur, 95 litres sont prélevés pour 100 litres dépensés. Après compteur, on peut arriver à employer 300 litres d'eau potable pour extraire 100 litres d'eau polluée.

**M. le Maire.** — Avec une telle dépense d'eau potable, n'y aurait-il pas danger à ce que de trop grands prélèvements soient faits sur nos sources ?

**M. Legrand-Herman.** — Il y a, en tout, 475 caves inondées, et l'effet bienfaisant de nos postes se fera sentir sur leur presque totalité. Les Giffards ne seront utiles que pour un petit nombre d'entre elles.

**M. Guiselin.** — N'avez-vous pas connaissance qu'en Mars dernier la pompe à vapeur de notre Service d'incendie a été employée pour vider une cave de la rue Nationale ; cela n'a produit aucun effet et l'eau est revenue immédiatement. J'ai fait vider deux fois ma cave sans aucun résultat ; il y a encore maintenant 50 centimètres d'eau.

**M. Lesot.** — Quand les usines fonctionnent, l'eau s'en va naturellement des caves ; ne pourrait-on demander aux industriels la pose de pompes électriques dans leurs établissements avant l'installation des Giffards ?

**M. le Maire.** -- C'est précisément ce que nous indique le rapport de la Commission des Travaux.

**M. Legrand-Herman.** — Nous proposons de distribuer ce système de pompes par moteurs électriques dans 16 à 20 postes, pour



l'installation desquels une somme de 50.000 fr., au maximum, est nécessaire ; nous espérons que l'Etat nous remboursera cette dépense.

**M. Coilliot.** — L'Etat ne paiera rien, j'en ai la conviction. En 1871, les Chambres ont voté le principe que l'Etat n'était pas responsable des dépenses de guerre ; il est probable que ce sera de même pour la guerre actuelle.

**M. Baudon.** — Cela est inadmissible, mon cher Collègue. J'ai, au contraire, la conviction absolue que l'Etat français donnera de larges indemnités à ceux qui ont à supporter des frais de guerre.

**M. Coilliot.** — Le Président du Conseil, M. Viviani, a émis, dans un de ses discours, le principe que l'Etat indemniserait les victimes de la guerre, mais il a ajouté : « Selon les ressources financières... » Je crois qu'à la fin des hostilités elles seront faibles ces ressources.

**M. Liégeois-Six.** — Il serait inique que les parties non occupées d'un pays ne participent pas aux frais nécessités par l'occupation ennemie dans l'autre partie.

**M. Coilliot.** — La Commission a adopté le projet le plus onéreux parce qu'elle a l'espoir que cette dépense sera remboursée par l'Etat. Je ne suis pas de son avis.

**M. Liégeois-Six.** — Que nous proposez-vous de moins onéreux, mon cher Collègue ?

**M. Coilliot.** — On a beaucoup exagéré le péril causé par ces inondations ; il n'y a que 475 caves envahies par l'eau ; ce n'est pas énorme par rapport au nombre d'immeubles qu'il y a à Lille ; il y en avait probablement 400 en 1913, avant la guerre.

**M. Crepy-Saint-Léger.** — Dans la période la plus critique, au mois de Janvier, ce nombre augmentera considérablement.

**M. le Maire.** — Il faudrait que nous soyons renseignés d'une manière précise sur ce que coûtera la réalisation de ce projet.

**M. Legrand-Herman.** — Les prévisions ont été calculées sur un taux élevé pour éviter toute surprise. Nous pourrions demander la



participation des industriels qui trouveront ainsi un moyen de sauvegarder de la réquisition le matériel nécessaire à la marche de nos installations. Les appointements des mécaniciens sont prévus et il sera peut-être possible de grouper différents postes pour n'employer à leur surveillance qu'un seul mécanicien ; le personnel pourrait ainsi être réduit. Je ne veux pas donner d'assurances plus formelles.

**M. Ducastel.** — Les mécaniciens n'auront à exercer qu'une simple surveillance.

**M. Coilliot.** — Lors de la dernière réunion de la Commission des Travaux, nous étions d'accord, je crois, pour l'élaboration d'un rapport sur l'utilisation générale des Giffards.

**M. Legrand-Herman.** — Depuis cette époque, d'autres réunions ont eu lieu, auxquelles vous n'assistiez pas, mon cher Collègue, et où, après de nouvelles discussions, il a été décidé d'abandonner ce premier projet et de s'en tenir au second.

**M. Coilliot.** — En préconisant l'emploi des Giffards, vous laissez à chaque propriétaire la responsabilité de son installation, tandis que votre nouveau projet met la Ville en cause.

**M. Legrand-Herman.** — La Ville cherche, avant tout, à rendre service à ses concitoyens, tout en prévoyant, autant que possible, les conséquences que ses décisions pourraient avoir.

**M. le Maire.** — Ce qui me frappe, c'est que, comme l'a dit notre collègue M. Crepy, le mal peut s'aggraver considérablement dans quelques mois ; c'est surtout cette crainte qui doit nous guider. Ce n'est certes pas en temps de guerre que nous ferons des dépenses non urgentes.

**M. Crepy-Saint-Léger.** — Beaucoup de caves qui n'étaient pas inondées avant la guerre le sont maintenant ; c'est donc une des conséquences de la situation créée à la Ville par la guerre.

**M. Legrand-Herman.** — Nous n'en pouvons, malheureusement, connaître la proportion exacte.

**M. le Maire.** — Le Service des Travaux ne possède pas les moyens de connaître cette proportion ?



**M. Legrand-Herman.** — Non, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.** — Avant la guerre, nous recevions déjà de nombreuses plaintes, à ce sujet ; il y avait, sans doute, à ce moment, 300 caves inondées alors que nous en avons maintenant 500.

**M. Coilliot.** — J'ai pris mes renseignements auprès de gens compétents et j'ai acquis l'impression qu'on avait trop exagéré le péril. On dirait que certaines personnes ont intérêt à grossir la question.

**M. Legrand-Herman.** — La Commission des Travaux agit simplement dans le but de rendre service à ses concitoyens, et j'affirme que personne n'a le moindre intérêt dans cette question.

Je tiens à informer le Conseil qu'aujourd'hui, à la chaufferie du Théâtre de la place Sébastopol, il y a 85 centimètres d'eau dans les caves. Le Giffard dont on se servait pour l'épuisement de cette eau étant insuffisant, nous avons fait une installation de moteurs qui, elle-même, ne donne pas tous les résultats désirables. Si, actuellement, en Octobre, le niveau monte de plus en plus dans cette chaufferie alors qu'en temps de paix il n'augmentait pas avant Février, cela prouve que cette situation exceptionnelle découle bien de l'occupation ennemie.

L'Autorité allemande craint que des accidents quelconques viennent empêcher l'exploitation de nos établissements d'Emmerin et de l'Arbonnoise, et cherche les moyens de fournir à la Ville un débit supplémentaire d'eau potable. Je me demande si ces pompes ne pourront pas nous donner des indications pour leur emploi dans le Service de la Propreté publique et nous permettre ainsi d'économiser notre eau potable.

**M. Lessenne.** — L'eau que nous pompons dans les forages doit être bonne pour l'alimentation.

**M. le Maire.** — Je ne le pense pas, mon cher Collègue, ce sont des eaux superficielles et, par conséquent, suspectes.

**M. Legrand-Herman.** — Je crois que ce sont des eaux de la nappe aquifère qui remontent aussi haut. Il y a des différences de niveau sensibles ; certains les estiment à 3, 4 et 5 mètres en dessous du niveau du sol, selon les endroits.



**M. Lessenne.** — Au 117 de la rue de Paris, il existe un puits où le niveau des eaux était à 5 mètres du sol, lorsque je l'ai examiné, il y a six ans. Depuis, le niveau de cette eau est monté constamment et, l'année dernière, la cave de cet immeuble contenait 40 centimètres d'eau ; aujourd'hui, l'eau est juste à fleur du sol et, dans un mois, ce sera pis encore. Ce sont, à mon avis, les eaux de la Deûle qui remontent ; ce fait l'indique bien.

**M. Baré.** — Les pompages sont d'une urgence absolue, comme le dit M. Crepy ; mais je pense qu'on devrait faire intervenir dans la dépense les propriétaires qui, en temps de paix, avaient leurs caves inondées.

**M. Remy.** — Ce n'est pas le moment d'ennuyer les propriétaires, mon cher Collègue.

**M. le Maire.** — Si cette installation est satisfaisante et persiste après la guerre, nous pourrions alors leur demander une participation.

**M. Lessenne.** — La Ville sera amenée à établir un bassin pour y amener ces eaux. Lorsque, dans l'avenir, la force motrice sera surtout demandée à l'électricité et que les machines des industriels consommeront moins d'eau, nous serons toujours inondés ; il faudra donc que la Ville prenne des mesures en conséquence.

**M. Legrand-Herman.** — Si, comme je l'espère, nous obtenons le résultat attendu, cela pourra nous guider pour l'avenir.

**M. Crepy-Saint-Léger.** — Je vais vous citer une expérience personnelle : Dans notre usine de Vauban, nous avons creusé un forage de secours qui marche encore et fonctionne très bien. Lorsque nous apprenons que, dans notre quartier, les caves sont inondées, nous mettons le forage en route et, aussitôt après, on peut constater qu'il n'y a plus d'eau dans les caves de la rue Colbert. Un petit forage fonctionnant pendant douze heures permet d'épuiser l'eau dans les caves avoisinantes. L'été nous nous sommes servis de cette installation pour alimenter le générateur et, le lendemain, les immeubles voisins de l'usine n'étaient plus inondés.



**M. Liégeois.** — Voici textuellement ce qu'on dit dans le quartier :  
« Quand les usines Crepy et Lemaire pompent, il n'y a plus d'eau dans les caves des environs. »

**M. Legrand-Herman.** — Après réception de pétitions couvertes d'une quarantaine de signatures, du 25 Janvier au 15 Mars 1914, on a fait pomper, chez M. Lemaire ; l'abaissement des eaux a été aussitôt constaté. Quand cette usine ne pompe pas, le niveau de la nappe monte immédiatement. Pour l'établissement Delebart, en Avril, le résultat fut le même. Ce qui a été possible dans le rayon immédiat des usines où l'on pompe se fera certainement dans l'ensemble. Au lieu de faire fonctionner les forages uniquement dans la journée, ils marcheront constamment, nuit et jour, dimanches et fêtes, sans arrêt.

**M. Liégeois.** — Les pompages se feront surtout du côté de la Deûle ?

**M. Legrand-Herman.** — Nous obtiendrions un meilleur résultat en pompant de ce côté et en établissant un barrage pour empêcher les eaux de revenir ; mais cette opération est impossible.

**M. Liégeois.** — La partie Sud de Lille est sur une hauteur. Jamais vous ne pourrez empêcher les eaux de couler de la hauteur dans la vallée ; il faudrait entreprendre pour cela des travaux considérables.

**M. le Maire.** — Il faudrait, à mon avis, puiser les eaux à l'endroit d'où elles arrivent.

**M. Legrand-Herman.** — Il faut profiter de tous les moyens dont on dispose avec des postes électriques de pompage.

**M. Liégeois.** — Il faudrait pouvoir déterminer l'emplacement des couches à travers lesquelles les eaux se fraient un passage ; mais les couches sous-jacentes ne sont pas toutes au même niveau. Nous ne pouvons entreprendre cette besogne : c'est le travail de Pénélope.

**M. le Maire.** — Si, dans trois mois, 2.000 caves étaient inondées à Lille, on pourrait dire, si nous nous désintéressons de la question, que nous avons été imprévoyants. J'estime que, devant la menace de ce danger, nous devons agir sans retard.



**M. Legrand-Herman.** — Il y a plusieurs raisons pour qu'immédiatement des dispositions soient prises à ce sujet : d'abord parce que les caves inondées se trouvent souvent à proximité des fosses d'aisances et que des infiltrations se produisent, qui viennent contaminer l'eau ; ensuite parce que nos concitoyens se sont réfugiés dans leurs caves pour échapper aux dangers du bombardement. Un événement de ce genre peut se produire ultérieurement et le grand nombre de caves inondées et, par conséquent, inutilisables, augmenterait d'une façon considérable, le péril couru par nos concitoyens. Le Conseil doit prévoir ce cas et y faire face dans la mesure de ses moyens.

**M. le Maire.** — C'est tout à fait mon avis, mon cher Collègue.

**M. Duponchelle.** — La Ville pourra se retrancher plus tard derrière les propriétaires pour récupérer les dépenses qu'entraîneront ces opérations.

**M. Coilliot.** — On pourrait, je crois, donner lecture du rapport de M. Brégi.

**M. Liégeois.** — Les propriétaires sont absents, pour la plupart, il serait difficile de s'entendre avec eux sur ce point.

**M. Baudon.** — Ce n'est pas pour 50.000 fr. qui seront probablement remboursés par l'Etat que la Ville doit hésiter devant le péril qui menace une grande partie des Lillois.

**M. Coilliot.** — J'ai vu, à l'angle de la rue de l'Orphéon et de la place de Strasbourg, une cave où les habitants de la maison devaient se tenir sur un treillis en bois pour y circuler ; beaucoup de maisons étaient dans ce cas avant la guerre ; les Lillois n'ont cependant pas attrapé le choléra !

**M. Liégeois.** — Si l'eau avait monté et dépassé le treillis en bois, les habitants de cette maison n'auraient sûrement pas pu y rester. Je vous citerai le cas d'un boulanger installé à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Colbert, qui ne peut cuire depuis six mois parce que sa cave est inondée. Il a commencé à travailler pour le Comité américain d'alimentation, mais a dû cesser, son four étant envahi par les eaux.



**M. Coilliot.** — Ce boulanger devait être aussi inondé en 1913, avant la guerre.

**M. Liégeois.** — En aucune façon, mon cher Collègue. Il l'est depuis cette année seulement. M. l'Adjoint Laurence a dit ici, avant la guerre, que, dans ses caves du boulevard Vauban, il y avait 1 m. 20 d'eau ; il les fit vider et en fit cimenter les murs. Je ne connais pas le résultat obtenu, mais il m'a dit être convaincu que les propriétaires qui ne l'imiteraient pas verraient leurs caves inondées longtemps. Nous ne pouvons laisser une partie de nos concitoyens dans cette situation, et ce n'est pas devant une dépense de 50.000 fr. que nous devons hésiter. La Commission des Travaux n'est pas composée d'hommes qui ne savent pas compter. La dépense avait, primitivement, été évaluée à 36.000 fr. et pour ne pas être pris au dépourvu, l'évaluation a été portée à 50.000 fr.

**M. le Maire.** — Nous supprimerons la partie des dépenses mensuelles d'exploitation qui ne sera pas absolument indispensable à la bonne marche de l'installation.

**M. Liégeois.** — J'ai entendu M. Henneton combattre le projet de M. Brégi en faisant valoir que 20.000 mètres cubes d'eau potable seraient nécessaires pour élever une quantité équivalente d'eau polluée.

**M. Legrand-Herman.** — Nous pourrions, peut-être, nous arrêter au projet Brégi si nous n'étions pas, actuellement, sous l'occupation de l'Autorité allemande. Cette dernière craint que le Service de distribution d'eau d'Emmerin vienne à manquer et prend des dispositions pour joindre ce service à ceux de Roubaix-Tourcoing et La Madeleine, ainsi qu'aux puits avoisinants.

**M. le Maire.** — Je ne crois pas que, si nous l'adoptons, nous devrions soumettre ce projet à l'Autorité allemande.

**M. Legrand-Herman.** — Je ne le pense pas non plus, Monsieur le Maire. Il est à supposer que, dans les usines fonctionnant pour un Service municipal, on ne réquisitionnera pas le matériel ; c'est une garantie. Il y a des installations dans plusieurs établissements : chez Rogez, à l'Usine de Fives, etc. . .



**M. Duponchelle.** — L'eau que nous tirerons des forrages pourrait peut-être alimenter la Ville de Lille.

**M. Legrand-Herman.** — Des analyses pourraient nous démontrer si ces eaux sont bonnes pour l'alimentation.

**M. Sockeel.** — Je ne le pense pas, mon cher Collègue : ce sont des eaux superficielles.

**M. Legrand-Herman.** — Ces eaux sont extraites à environ 100 mètres de profondeur ; elles ne sont donc pas superficielles. Les 1.000 m. cubes dont on se sert, chaque jour, à l'Abattoir, sont pris à 108 mètres exactement.

**M. le Maire.** — Supposez que la guerre détruise l'Etablissement d'Emmerin, il faudrait que nous ayions alors les moyens d'alimenter notre population en eau potable.

**M. Lessenne.** — On pourrait, à l'aide de tonnes, distribuer à domicile l'eau extraite de ces forages.

**M. Crepy-Saint-Léger.** — Actuellement, les Parisiens boivent de l'eau de Seine et ils n'en sont pas malades. L'eau de la Haute-Deûle est aussi propre que celle de la Seine et pourrait peut-être servir au même usage, après une épuration appropriée.

**M. Legrand-Herman.** — Un forage profond de 100 mètres doit donner des eaux de la nappe aquifère.

**M. Remy.** — On la fera bouillir, si cela est nécessaire.

**M. Legrand-Herman.** — Nous aurons, en outre, des moyens supplémentaires de préservation contre l'incendie. Il y a un an, nous avons été dans l'impossibilité d'éteindre les incendies provoqués par le bombardement à cause de l'arrêt de l'Usine d'Emmerin.

**M. Lessenne.** — Vous pourriez, dès maintenant, essayer un moyen qui ne coûterait pas cher. Chez MM. Masse frères, il existe un ou deux forages ; le réservoir de la rue de la Louvière se trouve à proximité ; déversez-y les eaux extraites de ces forages et vous pourrez ainsi faci-



lement en faire la distribution. Il existe également des installations de ce genre dans le quartier : chez Bourigeaud et chez Gruyelle.

**M. Ducastel.** — Le projet Brégi ne prévoit pas le moyen d'amener l'abaissement des eaux superficielles, et il nous faut enlever définitivement les eaux des caves ; ce projet ne peut donc être adopté.

**M. le Maire.** — Nous devons établir un projet qui tienne et donne entière satisfaction, même si la dépense à prévoir ne devait pas être remboursée par l'Etat, après la cessation des hostilités. A ce moment, la Ville de Lille aura dépensé quelques centaines de millions ; 50.000 fr. de plus ou de moins c'est peu de chose à côté des sommes énormes que nous payons actuellement.

**M. Liégeois.** — C'est peut-être la vie de 4.000 Lillois que nous sauvons par ce moyen, en évitant qu'une épidémie de fièvre typhoïde s'abatte sur notre Ville.

**M. Coilliot.** — Il ne faut pas exagérer la situation, M. Liégeois.

**M. Liégeois.** — Demandez, sur ce point, l'avis de M. le Dr Sockeel.

**M. Sockeel.** — Il est indiscutable que l'inondation des caves nuit considérablement à l'hygiène de la Ville. Je vous citerai une maison de la rue de la Vieille-Comédie, tout contre la Mairie, dont j'ai dû faire évacuer tous les habitants, victimes d'accès de fièvre infectieuse, provoqués probablement par l'inondation constante des caves de cet immeuble.

**M. Coilliot.** — Le moment est mal choisi pour faire une dépense aussi importante.

**M. le Maire.** — C'est comme si vous vouliez faire des économies en supprimant les sergents de ville pour n'avoir plus à payer leurs appointements. Il y a la question primordiale de l'existence qui est en jeu. Nous donnons, en ce moment, des secours fort importants, peut-être exagérés pour certains ; mais nous désirons, d'abord, que nos concitoyens vivent et traversent le mieux possible la période critique que nous subissons.

**M. Liégeois.** — Il s'agit ici d'un secours indispensable pour éviter une épidémie de fièvre typhoïde.



**M. Guiselin.** — Dans les caves inondées, on ne peut rien y mettre sans que ce soit immédiatement couvert d'une sorte de moisissure.

**M. Coilliot.** — Le Cabaret de Lille où il y a une des meilleures bières, « Au Bon Bouillon », place Saint-Martin, les rondelles, dans la cave, étaient toujours plongées dans la boue de la Basse-Deûle.

**M. Legrand-Herman.** — Ce n'est pas possible, mon cher Collègue; le niveau des eaux dans la Basse-Deûle est inférieur au niveau du sol de cette cave.

**M. le Maire.** — Nous avons, je crois, suffisamment discuté sur cette question; notre Collègue M. Coilliot est de notre avis sur la valeur du projet présenté; la question financière, seule, l'arrête.

**M. Coilliot.** — Une dépense de 50.000 fr., c'est beaucoup...

**M. le Maire.** — Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, mon cher Collègue, à moi qui lutte tous les jours pour éviter à la Ville les dépenses énormes qu'on lui impose pour un autre objet, vous le savez bien. Nous ne pouvons diminuer l'importance des secours qui va, au contraire, chaque jour, en augmentant, à cause de la vie chère; qui dit que nous ne serons pas obligés, dans l'avenir, de les augmenter encore?...

**M. Liégeois.** — Il faut tenir compte que nous ne sommes pas en temps normal et que ces 50.000 fr. sont de l'argent bien placé.

**M. le Maire.** — Nous sommes tous d'accord sur ce point: quand nous dépensons de l'argent, c'est parce que la chose est absolument indispensable.

**M. Coilliot.** — Dans votre entourage, M. le Maire, on dépense malheureusement beaucoup d'argent et mal à propos.

**M. le Maire.** — Nous sommes peut-être larges pour les secours et l'alimentation de nos concitoyens; mais, en dehors de cela, aucun argent n'est dépensé inutilement; quand on a à charge l'existence de 160.000 individus, le fardeau est lourd. Je désire que, chacun dans la mesure de ses moyens, vous nous fassiez connaître les fraudes que vous pourriez découvrir, car je ne doute pas que dans les sommes fantastiques que nous



dépensons pour les secours, il y a des gens qui touchent de trois côtés à la fois. Mais il faut envisager que nous avons la responsabilité de la vie de 160.000 personnes. Nous nous ruinons tous pour vivre jusqu'à la fin de la guerre, et la Ville fait de même en ce moment pour assurer l'existence de tous les Lillois. Il faut laisser passer la catastrophe ; après, nous vivrons comme nous pourrons. Je ne connais pas le détail de nos dépenses ; notre Collègue M. Crepy, qui s'acquitte de ses fonctions avec beaucoup de dévouement, le connaît ; mais vous savez bien tous qu'elles sont absolument nécessaires pour secourir nos malheureux concitoyens dans les circonstances difficiles que nous traversons.

**M. Legrand-Herman.** — Nous sommes, je crois, tous d'accord sur ce point que l'inondation de la plupart des caves est le résultat des événements actuels.

**M. le Maire.** — Nous tranchons immédiatement le cas exceptionnel provoqué par la guerre, et y remédions le mieux possible, sans, pour cela, engager la Ville en aucune façon ; nous avons la conviction que, plus tard, l'Etat, reconnaissant la légitimité de notre réclamation, remboursera à la Ville les dépenses nécessitées par ces pompages.

**M. Legrand-Herman.** — La délibération sera envoyée, aussitôt que possible, à M. le Préfet, pour approbation.

**M. le Maire.** — M. le Préfet est d'accord avec nous sur cette question ; nous ferons les démarches utiles pour obtenir l'approbation préfectorale dans le plus bref délai.

**M. Liégeois.** — Il est bien entendu que, par cette délibération, nous conservons tous nos droits vis-à-vis des propriétaires et que tout recours contre l'Etat nous sera laissé pour obtenir le remboursement des dépenses qu'entraînera l'exécution du projet.

*Adopté.*

---



## Rapport de M. le Maire

1442

Bourses et Subsidés.

Année scolaire  
1915-1916.

MESSIEURS,

D'accord avec la Commission de l'Instruction publique, nous vous prions d'approuver les propositions d'allocations de bourses et subsides en ce qui concerne les Lycées Faidherbe et Fénelon et l'Ecole pratique de Tourcoing :

### LYCÉE FAIDHERBE

#### Compléments en espèces — Anciens

Barbier Aimé . . . . .	185	Tribout Raymond. . . . .	170
Salez Emile . . . . .	170	Détrez Adrien. . . . .	80

#### Demi-pension — Ancien

Dejardin Hubert . . . . .	639
---------------------------	-----

#### Compléments de demi-pension — Anciens

Boidin André . . . . .	333	Hautcœur René . . . . .	314
Danchin André . . . . .	384	Ogez Robert . . . . .	414
Danchin Maurice. . . . .	384	Portier Jean . . . . .	384
Depuyper Gustave . . . . .	485	Théry Paul. . . . .	414
Drouin Jean . . . . .	334		

#### Externat surveillé — Livres — Anciens

Bailly Arthur . . . . .	345	Hollandt Paul. . . . .	345
Beaujot Emile. . . . .	291	Sagon Henri . . . . .	291
Dereux Eugène . . . . .	291	Thobois André . . . . .	291
Garot Hector . . . . .	291		

#### Nouveaux

Bailleul Antoine . . . . .	291	Grevillers Rodolphe . . . . .	291
Delaval Albert. . . . .	291	Jurgenson Michel. . . . .	138
Delobel Jean . . . . .	120	Planqueel André . . . . .	291
Dubreucq Ernest. . . . .	291	Roly André . . . . .	291
Gombert André . . . . .	291		



**Externat surveillé — Anciens**

Delgrande Maurice . . . . .	315	Delmar Arsène . . . . .	261
-----------------------------	-----	-------------------------	-----

**Nouveaux**

Boutrouille Adolphe. . . . .	261	Lallau Raymond . . . . .	261
Chaumette Jean . . . . .	261	Lallement Jean . . . . .	261
Defretin René. . . . .	261	Picavet Paul . . . . .	261
Félix Fernand. . . . .	261		

**Externat simple et Livres — Anciens**

Descarpentries Albert . . . . .	156
---------------------------------	-----

**Externat simple — Anciens**

Avinee Eugène . . . . .	183	Meurdesoif René . . . . .	180
Béghin Raymond. . . . .	225	Thonet Charles . . . . .	225
Carlier Rémy . . . . .	210		

**Nouveaux**

Byls Raymond. . . . .	180	Tison Robert . . . . .	180
Rembert Marcel . . . . .	180		

**Livres — Anciens**

Bassement Daniel. . . . .	30	Freton Raymond . . . . .	30
Deghilage Pierre . . . . .	30	Hioco Aimé . . . . .	30
Demagny Julien . . . . .	30	Moux Louis . . . . .	30
Dupont Lucien . . . . .	30	Lefebvre Julien . . . . .	30
Foubert Maxime . . . . .	30	Waringhien Gaston . . . . .	30

**LYCÉE FÉNELON****1° Remises universitaires primaires — Surveillance et Livres****Anciennes**

Barboille Marie-Thérèse. . . . .	84	Haccart Yvonne . . . . .	84
Dubrunfaut Marie-Louise . . . . .	84	Jourdain Marthe . . . . .	84
Dupont Andréa . . . . .	84	Laurent Berthe . . . . .	84
Fiévet Fernande . . . . .	84	Leroy Germaine . . . . .	84

**Nouvelles**

Lips Raymonde . . . . .	84	Verdin Rose . . . . .	84
Delobel Pauline . . . . .	84	Trolin Valentine . . . . .	84
Notredame Madeleine . . . . .	84		



**Livres — Anciennes**

Box Germaine. . . . .	30	Lamour Marguerite . . . . .	30
Six Madeleine. . . . .	30	Basin Yvonne . . . . .	30
Six Antoinette. . . . .	30	Delequeuche Marguerite . . . . .	30

**Nouvelles**

Box Suzanne . . . . .	30	Gaubert Julie . . . . .	30
Deghilage Renée . . . . .	30	Rosier Aline . . . . .	30
Dromby Yvonne . . . . .	30	Soutar Odette . . . . .	30
Mériaux Marie-Thérèse . . . . .	30		

**2° Bourses communales — Anciennes**

Boivin Madeleine. . . . .	Bourse communale	150	—	Livres 30	. 180
Brienne Simone . . . . .	—	150	—	30	. 180
Colin Lucie . . . . .	—	150	—	30	. 180
Dumazy Yvonne . . . . .	—	150	—	30	. 180
Lohier Marcelle . . . . .	—	150	—	30	. 180
Lévy Suzanne. . . . .	—	150	—	30	. 180
Provino Jeanne . . . . .	—	150	—	30	. 180

**Nouvelles**

Chatelain Andrée. . . . .	Bourse communale	150			. 150
Lévy Raymonde . . . . .	—	150	—	Livres 30	. 180
Lafuma Eugénie . . . . .	—	150	—	30	. 180
Thisse Giselle . . . . .	—	150	—	30	. 180
Boismal Yvonne . . . . .	—	150	—	30	. 180

**3° Subsidés — Anciennes**

Metifeu Antoinette . . . . .	153	Delonque Marguerite . . . . .	125
------------------------------	-----	-------------------------------	-----

**Nouvelle**

Deram Marguerite . . . . .	153
----------------------------	-----

**ANNEXE LEGOUVÉ**

**Ancienne**

Darras Jeanne. . . . .	100
------------------------	-----

**Nouvelle**

Vincent Paulette . . . . .	100
----------------------------	-----

**ÉCOLE PRATIQUE DE TOURCOING**

**Subsidés**

Soudoyez Renée . . . . .	300
--------------------------	-----

Ce subside n'étant pas prévu au Budget, nous vous prions de voter un crédit de 300 fr.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300 fr. à prélever sur les ressources disponibles.*



1443  
—  
Œuvres de la Goutte  
de Lait.  
Répartition  
de crédit.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous proposons de répartir le crédit ouvert au Budget de l'Exercice courant sous le n° 130 « Subside aux Œuvres de la Goutte de Lait », de la façon suivante :

- 2.000 fr. à l'Œuvre lilloise des Consultations de Nourrissons ;
- 500 fr. à la Consultation de Nourrissons « Léonard Danel » ;
- 500 fr. à la Ligue de Protection de l'Enfance,

*Adopté.*

---

1443 1  
—  
Réquisitions.  
Travaux et Services  
divers.  
Règlement.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En 1914, vous avez voté des crédits destinés :

1° A payer les ouvriers que nous avons dû fournir pour différents services ;

2° A faire des avances à concurrence de 60 à 80 % du montant de leurs factures, aux entrepreneurs qui exécutent des travaux dans les casernes, les ambulances, les hôpitaux, etc.

Le crédit inscrit, à ce titre, au Budget de l'Exercice courant, étant insuffisant, nous vous demandons d'ouvrir dans les comptes un nouveau crédit de 1.500.000 fr.

Les justifications des dépenses faites sur ce crédit seront soumises à la ratification du Conseil municipal.

*Adopté.*

---



## Rapport de M. le Maire

1443<sup>2</sup>  
—  
Emission  
de  
Bons communaux.

MESSIEURS,

Dans le but de réduire les émissions de bons communaux, nous avons accepté des dépôts de particuliers, en compte-courant, sans intérêt.

A la suite d'une lettre de M. le Sous-Préfet d'Avesnes, faisant fonctions de Préfet du Nord, nous avons adressé des appels à la population pour lui demander de venir échanger, à la Recette municipale, les bons dont elle n'a pas un besoin immédiat.

Ces appels ont été entendus; mais l'énormité des dépenses auxquelles nous avons à faire face nous oblige encore à venir vous demander l'autorisation de faire une nouvelle émission de bons.

Nos prévisions de dépenses pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre peuvent être évaluées aux chiffres ci-après :

Dépenses ordinaires de la Ville . . . . .	3.500.000 fr.
Secours de chômage . . . . .	2.000.000 »
Avances à l'Etat et au Département . . . . .	7.500.000 »
Avances aux Communes et Etablissements publics.	11.000.000 »
Dépenses nécessitées par la situation actuelle . . .	6.000.000 »
Total . . . . .	<u>30.000.000 »</u>

Une grosse partie des avances à l'Etat, au Département et aux Communes est nécessitée par les dépenses considérables des secours d'assistance que les Administrations distribuent largement pour contribuer, autant qu'il est au pouvoir de chacun de nous, à aider les malheureuses populations de notre région dans les dures épreuves qui leur sont imposées.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien, en conséquence, nous autoriser à faire une nouvelle émission de 30 millions de bons communaux. Cette émission sera à peine suffisante pour faire le règlement de toutes les dépenses de l'Exercice courant.



Notre émission serait ainsi portée, en totalité, à la somme de 124 millions que M. le Receveur municipal inscrira en recettes dans ses comptes.

Le remboursement de cette somme importante, déduction faite des avances consenties à l'Etat, au Département, aux Communes et aux Etablissements publics sera fait, après la conclusion de la paix, au moyen d'un emprunt de liquidation.

Adopté.

La séance est levée à cinq heures trente.

No. No. Ch. Delo 	Crépy Saint-Léger 	Remy 	Dubucq 
Brachens d'Hooge 	Bandons 	Legevis-Six 	Origneur 
Legrand-Hennan 	Lesot 	Lockeel 	Buisine 
Bari 	Coilliot 	Ducastel 	Lelen 
Lessenne 	Guiselin 		



ANNALS OF THE ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA

DECEMBER 1934  
VOLUME 25  
PART 4

ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA

ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA



IMPRIMERIE  
DELEMAR & DUBAR  
12<sup>ter</sup>, Rue de Lens  
LILLE